

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010

Présents: Mrs DARRIET, PAUQUET, COUVEIGNES, CLEMENT, CARRINCAZEAUX,
LAOUILLEAU ET FAURE

Présentes: Mmes SOUQUIERE, DEBACHY, FOURTON, ROSIN, SUBERCAZE DEJEAN et
AGHARBEN.

Mme MOLLIER a donné une procuration à Madame SOUQUIERE.

Absents excusés; Mrs SOUM POUYALET LEMAIRE et DARME. Mme GIRAUDEAU.

Secrétaire de séance : Mme AGHARBEN

Le procès verbal du dernier conseil municipal est adopté sans remarque.

1- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle l'objet de cette modification simplifiée du PLU (projet mis à disposition du public du 21 juin au 23 juillet 2010)

Elle consiste premièrement à décrire l'emplacement réservé numéroté n°10 parcelle par parcelle à Bernachon.

Sur la cartographie du PLU, il y a superposition de la trame de l'espace boisé classé et de l'emplacement réservé.

La seconde modification consiste à modifier l'article du PLU en incluant la possibilité de toitures terrasses végétalisées.

Approuvé à l'unanimité

2- Convention Sud Gironde Granulats

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la société Sud Gironde Granulats, pour imposer aux transporteurs de granulats de respecter un circuit de circulation en empruntant la voirie communale (sens unique) dite d'Articloumeyre pour éviter aux camions à vide de traverser le centre bourg.

En contrepartie la société s'engage à verser un dédommagement à la commune pour l'entretien de cette piste communale. Le montant a été fixé à 15 000 €/an pendant 7 ans à partir de 2010.

Approuvé à l'unanimité

3- Plan d'aménagement de la forêt communale

Après la tempête du 27 décembre 1999, la commune a mis en place un accord avec l'ONF pour l'entretien de la forêt communale.

La convention 2010/2024 établit un planning d'entretien, de travaux et de coupes des bois.

Un bilan d'exploitation de chablis de la forêt communale a permis de réceptionner 524 m³ (volume total exploité), le rapport financier est de 2 198.89 €.

Le Conseil Municipal approuve le document d'aménagement pour la période 2010-2024, le programme prévisionnel des coupes, le programme indicatif des travaux.

Approuvé à l'unanimité

4- Prélèvement automatique pour le paiement des factures du périscolaire et ALSH.

Maryse Debachy informe qu'à la demande de certains parents d'élèves, ce prélèvement automatique sera mis en place dès janvier 2011.

Ce prélèvement mensuel s'appliquera à l'ensemble des activités du périscolaire et du centre de loisirs (sports vacances, séjours neige, Espace Loisirs Ados...)

Les factures mensuelles seront adressées aux familles à partir du 15 du mois suivant et ne seront prélevées qu'en fin de mois pour leur laisser le temps de vérifier le montant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prélèvement automatique avec les familles qui le désirent.

Approuvé à l'unanimité

5 - Tarification ALSH pour les enfants extérieurs à la commune

Michèle Souquière informe que la CAF préconise d'uniformiser les tarifs pour tous les enfants qu'ils soient de SAUCATS ou de tout autre commune.

Le conseil municipal a décidé de fixer la participation financière des « familles hors commune » sur les mêmes critères que les familles Saucataises. Les tarifs pratiqués se feront sur la base du taux d'effort.

Approuvé par 13 voix + 1 procuration et 1 voix contre (Didier Laouilleau)

6- Adhésion ELA

Michèle Souquière expose le peu de fréquentation de l'espace ados loisirs durant les périodes scolaires.

Kévin Berthélémy est chargé de réfléchir à une valorisation des activités de l'ELA.

Par ailleurs, une cotisation annuelle de 5€ est instaurée pour les **adolescents âgés de 12 à 17 ans fréquentant ELA** à partir des vacances de Toussaint.

Kévin Berthélémy est chargé de tenir à jour la liste des adhérents et leur fréquentation.

Approuvé à l'unanimité

7 - Convention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec le Secteur Pastoral des Graves représenté par Monsieur Jean Guitteny, la commune propose une mise à disposition gratuite de trois pièces contiguës situées au 1^{er} étage de l'immeuble 15 chemin de l'Eglise à Saucats.

Les factures EDF et GDF seront payées par la commune, seule la facture de téléphone reste à la charge de l'association.

Approuvé à l'unanimité

8 - Convention pôle administratif intercommunal

Maryse Debachy rappelle que la commune de Saucats participe aux charges annuelles de fonctionnement et d'investissement du pôle administratif intercommunal du Centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan,

La tarification est établie en fonction du nombre d'habitants.
Cette participation couvre les coûts de location et d'entretien des locaux, les fluides, le téléphone, internet, les fournitures d'entretien et de bureau et tout autre frais qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement du service,

Le Conseil Municipal décide de participer aux charges annuelles de fonctionnement et d'investissement du pôle administratif intercommunal du Centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan pour un montant de 936.89 €.

Approuvé à l'unanimité

9 - Décisions

1) Monsieur le Maire présente la situation des travaux de réfection de la piste des bruyères.
Le marché a été attribué à la société EIFFAGE pour un montant total de 35 622.26 € TTC.
Le Ministère de l'Agriculture et de la forêt subventionne ces travaux à hauteur de 80% du montant HT.

2) Joël Couveignes présente le dossier d'acquisition d'un nouveau bus scolaire par la commune.
La commission d'appel d'offres a arrêté son choix en tenant compte du cahier des charges sur le véhicule choisi : IVECO 47 places.
Véhicule 47 places, blanc, prix: 152 717€
Reprise de l'ancien véhicule 5 980€,
Formation des différents conducteurs gratuite,
Un contrat d'entretien du nouveau véhicule pendant 6ans est inclus dans l'achat
Livraison prévue pour janvier 2011.

3) Monsieur le Maire précise qu'une consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été réalisée pour établir une pré-programmation d'aménagement des terrains communaux du centre bourg.

3 Architectes ont été consultés :

- Monsieur SEITE Jean Marie – PARIS
- Madame JOVER Pascale – MERIGNAC
- Monsieur MARTY Guy – SAUCATS

Les cabinets de Madame JOVER et de Monsieur MARTY ont remis leurs offres.

- Coût de la mission de Madame JOVER : 10 166 € TTC
- Coût de la mission de Monsieur MARTY : 13 754 € TTC

Après analyse des missions proposées et de leur coût, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée à Madame JOVER.

10 - Questions diverses

1) Monsieur le Maire rappelle l'adhésion par la commune à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine.

Il s'agit d'une plateforme de dématérialisation permettant de passer les marchés publics.

Trois consultations ont été passées par le biais de cette association depuis notre adhésion.

Il précise que le Conseil Communautaire de la CCM a délibéré pour prendre en charge l'adhésion pour le compte de toutes les communes de la CCM

Le montant de l'adhésion s'élève à 3 000 € pour l'ensemble des communes.

Approuvé à l'unanimité

2) La commune de La Brède scolarise en classe d'intégration 2 enfants de SAUCATS et elle demande que la commune de Saucats paie pour ces 2 enfants, en tenant compte du quotient familial, la différence entre le coût du repas pour les enfants hors commune de La Brède et le prix du repas appliqué à ceux de La Brède.

Approuvé à l'unanimité

3) Bruno Clément fait un constat positif des dernières manifestations de la commune.

Il invite tous les élus à la réunion du 30 septembre 2010, pour la présentation de la manifestation des scènes buissonnières les 1^{er} et 2 juillet 2011.

Jean Louis Pauquet informe les élus que la réunion mensuelle de travail des élus du mois d'octobre n'aura pas lieu.

La séance est levée à 22 h.